

## COMMUNIQUÉ DU 24 JUIN 2020

### RELATIF A LA MISE A DISPOSITION DU PUBLIC DE LA NOTE EN RÉPONSE ET DES INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTÉRISTIQUES, NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIÈRES ET COMPTABLES, DE LA SOCIÉTÉ HARVEST

### DANS LE CADRE DE L'OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT SUIVIE D'UN RETRAIT OBLIGATOIRE VISANT LES ACTIONS DE



INITIÉE PAR

**WINNIPEG PARTICIPATIONS**

**Prix de l'offre publique de retrait : 90 euros par action Harvest**

**Durée de l'offre publique de retrait : 10 jours de négociation**

Le présent communiqué est diffusé par Harvest conformément aux dispositions des articles 231-27, 3° et 231-28 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** »).

En application des articles L. 621-8 du Code monétaire et financier et 231-26 de son règlement général, l'AMF a, en application de sa décision de conformité de l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire (l'« **Offre** ») en date du 23 juin 2020, apposé le visa n° 20-278 sur la note en réponse établie par Harvest (la « **Note en Réponse** »).

Conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables, de Harvest (le « **Document « Autres Informations »** ») ont été déposées auprès de l'AMF le 23 juin 2020.

La Note en Réponse visée par l'AMF et le Document « Autres Informations » sont disponibles sur les sites Internet d'Harvest ([www.harvest.fr](http://www.harvest.fr)) et de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et peuvent être obtenus sans frais auprès de :

**Harvest**

5, rue de la Baume  
75008 Paris

Préalablement à l'ouverture de l'Offre, l'AMF et Euronext publieront respectivement un avis d'ouverture et de calendrier et un avis annonçant les modalités et le calendrier de l'Offre.

#### **Avertissement**

Le présent communiqué a été préparé à des fins d'information uniquement. Il ne constitue pas une offre au public et n'est pas destiné à être diffusé dans les pays autres que la France. La diffusion de ce communiqué, l'Offre et son acceptation peuvent faire l'objet d'une réglementation spécifique ou de restrictions dans certains pays. L'Offre ne s'adresse pas aux personnes soumises à de telles restrictions, ni directement, ni indirectement, et n'est pas susceptible de faire l'objet d'une quelconque acceptation depuis un pays où l'Offre ferait l'objet de telles restrictions. En conséquence, les personnes en possession du présent communiqué sont tenues de se renseigner sur les restrictions locales éventuellement applicables et de s'y conformer.

Harvest décline toute responsabilité quant à une éventuelle violation de ces restrictions par qui que ce soit.